



# L'ÉCHO *de La Mecque*

**POMAREZ, UNE PETITE VILLE À LA CAMPAGNE**

**BULLETIN MUNICIPAL**

**HIVER/PRINTEMPS 2022 | N° 23**

# Le Mot du Maire



**A**u moment où j'écris ce mot, la COVID fait moins parler d'elle, les élections présidentielles ont donné leur verdict. Nous pouvons quand même pousser un Ouf de soulagement, restrictions allégées, plus de confinement ni de masque. Comme le dit la chanson : « Libéré, délivré ».

Revenons à l'actualité de notre village. Enfin, nous avons eu droit au Concert de Pâques, et quel concert ! Deux cheffes dynamiques, des jeunes déjà très compétents, des grands toujours au top, une chorale locale qui mérite d'être connue. Merci à tous pour cette magnifique soirée.

Cette soirée était dédiée à deux personnes, comme l'ont si bien dit les co-présidents, deux personnages qui ont bâti l'Harmonie que nous connaissons aujourd'hui : M. Michel SABATOU et M. Jacky CAMPISTRON. La Municipalité s'est jointe à cet hommage en décernant à titre posthume la Médaille de Pomarez à M. Michel SABATOU. M. Jacky Campistron l'avait déjà reçue lors de la Ste Cécile 2010.

MERCI à eux, qui au travers de l'harmonie, ont fait briller Pomarez.

Toutes les manifestations en sommeil depuis deux ans vont enfin pouvoir reprendre : Super coupe Sud-Ouest, Fêtes de Pentecôte, Kermesse de l'école... et bien sûr nos Fêtes patronales, qui devraient se dérouler normalement.

Comme évoqué à la dernière réunion publique, nous avons mis en place la gestion différenciée pour les espaces verts. Vous avez certainement remarqué que les buses fleuries ont disparu, ainsi que la haie devant les arènes, remplacés par de magnifiques parterres. Je vous confirme que les arènes sont toujours inscrites au concours « Arènes fleuries ». La gestion différenciée n'est pas encore bien maîtrisée, c'est une affaire de quelques mois.

Je tiens à remercier publiquement tous les services municipaux qui pendant ces deux dernières années n'ont pas « rechigné » devant le surplus de travail dû à la COVID. La commune peut désormais fonctionner plus sereinement.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous aux Fêtes de Pomarez.

A bientôt.

**Pascal CASSIAU**  
Maire de Pomarez

# Infos pratiques



## L'ACTU DE MARS



JEUDI  
10 MARS  
20H



### THÉÂTRE - « FAUT S'TENIR »- 20h

Par la **D'âme de compagnie**  
Avec **Chloé Martin et Klovis**

Conteuse d'histoires personnelles, Chloé MARTIN retrace un parcours de vie, avec ses étapes à digérer, de celles qui construisent un individu. Toujours avec une écriture pleine d'humour et de justesse, elle partage cette fois la scène avec KLOVIS, musicien (beatbox, chant, loop) qui crée en direct l'univers sonore de la pièce. Ensemble, ils emmènent le public dans des histoires où s'incarnent différents personnages, inspirés du réel, et questionnent notre capacité à dire



En partenariat  
avec l'OARA



**Sur réservation**  
Tarif unique 9€  
Au foyer rural  
route des grottes

JUSQU'AU  
30 JUIN



### EXPOSITION

## Coquillages et pierres percés DÉCOUVREZ LES PLUS ANCIENS BIJOUX D'EUROPE !

Une exposition unique dans les Landes ! « Coquillages et pierres percés » est une exposition originale réalisée dans le cadre d'une collaboration entre plusieurs sites préhistoriques de Nouvelle-Aquitaine : le musée d'Ossau à Arudy (64), les grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya (64), le Site Préhistorique de Castel-Merle à Sergeac (24) et le Préhistorie Site de Brassempouy (40).

Cette exposition présente des parures parmi les plus anciennes d'Europe et des reconstitutions de parures.



Accueil du public soumis aux protocoles sanitaires en vigueur

**OUVERT DU MARDI AU DIMANCHE DE 13H45 À 18H**

Informations et réservations au **05 58 89 21 73**

[contact@prehistoire-brassempouy.fr](mailto:contact@prehistoire-brassempouy.fr)

Tous les détails sur

[prehistoire-brassempouy.fr](http://prehistoire-brassempouy.fr)





**MARS BLEU**

Mobilisation contre  
le cancer colorectal

# DÉPISTAGE (N)

Action qui sauve la vie

## DÈS 50 ANS

Un test simple et rapide

## À FAIRE CHEZ SOI

Récupérez votre kit chez votre  
médecin traitant

**DÉPISTAGE  
DESCANCERS**  
Centre de coordination  
**Nouvelle-Aquitaine**





# localisez les nouveaux points tri pour les déchets recyclables et les nouvelles colonnes grand volume pour les ordures ménagères

## POINTS TRI POUR LES DECHETS RECYCLABLES

**Points tri**

**ADRESSES**

1. 477 Route de Dax
2. 249 Rue des Chênes
3. Parking de Carrefour Market
4. Parking salle André Garbay
5. Ancien Maisadour



**N** Nouveau point tri

Stade

Commerces

Mairie Arènes

Salle des sports

**A JETER, A TRIER ?**

POUR TOUT SAVOIR SUR LES CONSIGNES ET LES POINTS DE TRI, RENDEZ-VOUS SUR [CONSIGNESDETRI.FR](http://CONSIGNESDETRI.FR) OU

TELECHARGEZ L'APPLI GUIDE DU TRI



## COLONNES DE 5m<sup>3</sup> POUR LES ORDURES MENAGERES

Remplacement des conteneurs de 770L

**Colonnes**

**ADRESSES**

1. Avenue de la Chalosse
2. Avenue du Marsan
3. Avenue Jean Barbe
4. Parking de la Poste
5. Parking salle André Garbay



Cimetière Arènes

Mairie

Salle des sports

Conteneurs 770 litres supprimés

### Quels avantages ?

Des colonnes qui s'intègrent dans le paysage urbain

Des colonnes plus grandes pour éviter les débordements

Des contenants fermés qui limitent les odeurs

Des tournées de collecte optimisées pour réduire les kilomètres, les émissions de CO<sub>2</sub> et le carburant

Des colonnes qui restent implantées près de chez moi pour déposer mes ordures ménagères à tout moment

### Quelles règles ?

**OUI** Aux sacs fermés de 80L maximum

**NON** Aux encombrants dans la colonne ou à côté

**NON** Aux déchets recyclables

La collecte de la colonne a lieu tous les **jeudis**.

## QUATRIÈME DOSE

Pour votre parfaite information, l'ARS lance une seconde campagne de rappel vaccinal contre le virus de la Covid-19 dans les EHPAD et unités de soins de longue durée.

Cette campagne de rappel intervient conformément à l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 18 février 2022 : la protection conférée par le vaccin décroît avec le temps et il est donc nécessaire d'apporter une protection supplémentaire face au virus de la Covid-19 à toutes les personnes à risque de forme grave. Une dose pleine du vaccin Pfizer-BioNTech ou une demi-dose de vaccin Moderna sont utilisées pour ce deuxième rappel vaccinal.

Tous les établissements accueillant des personnes âgées sont saisis pour proposer et organiser la vaccination pour les résidents, en fonction de leur parcours vaccinal et d'une éventuelle infection au cours des dernières semaines.

Dans un moment où de nombreuses mesures sanitaires sont levées, nous devons maintenir une vigilance particulière et un haut niveau de protection de nos aînés et des personnes sévèrement immunodéprimées, avec un taux d'incidence dans les Landes qui demeure supérieur à 839 /100.000 habitants, en légère hausse.

NOUVEAUTE

# COLLECTE DE MASQUES CHIRURGICAUX EN DÉCHETTERIE

Dans toutes les déchetteries, des collecteurs sont mis à votre disposition.

Les masques chirurgicaux seront expédiés vers l'usine Versoo, située à Angers, en vue de fabriquer de nouveaux objets en polypropylène pour l'industrie automobile, pour le mobilier.



Les masques en tissu, FFP2, FFP3 ou anti-poussières ne sont pas concernés.



## LES LAEP C'EST TROP CHOUETTE

Un LAEP késako ?

C'est un lieu de rencontre gratuit et anonyme pour les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans. Il est animé par des accueillants (es) formés à l'écoute et l'échange dans une entière confidentialité. L'espace est aménagé avec des jeux, des jouets, des ateliers pour bébés et plus grands. Chacun peut y trouver sa place.

Grâce à la Communauté de Communes « Coteaux et Vallées des Luys », un Lieu d'Accueil Enfants Parents est implanté au Pôle Enfance Jeunesse Communautaire basé à AMOU.

Ouvert tous les samedis matin de 9h30 à 11h30 sauf pendant les vacances scolaires.

Il en existe 27 dans le département, ces derniers se sont réunis le 14 avril 2022 au Château de Nahuques, à Mont De Marsan. Mr FILLON-CAMGRAND (CAF des Landes), élu, gestionnaires et acteurs de la petite enfance ont débattu, témoigné et ont pu exposer sous forme de forum la vie des LAEP. Le bilan est positif tant pour les familles que pour les gestionnaires de ces lieux privilégiés.

Elus, parents, enfants : continuez à promouvoir et faire vivre les LAEP, lieu essentiel dans le soutien à la parentalité et le développement de l'enfant.



**ESPACE**



**FR@NCE  
SERVICES**

*des Luys*

**Vous avez des  
démarches  
administratives ?  
Santé, famille, retraite,  
logement, impôts...**

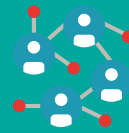
## **NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION POUR :**



**Un accompagnement  
individuel dans vos  
démarches  
administratives.**



**Un accès libre à  
l'espace numérique  
pour réaliser vos  
démarches seul.**



**Pour les questions plus  
complexes, un accès à des  
rendez-vous visio ou  
physiques avec nos  
différents partenaires.**


**À AMOU (19, place de la Técoûère)**

**Lundi - mercredi - vendredi  
> 10h - 12h / 14h - 17h**

**À POMAREZ (Mairie)**

**> mardi 8h30 - 12h30  
> jeudi 13h30 - 17h30**

### **CONTACTEZ-NOUS :**

 **> Nelly 07.88.33.53.57  
> Sandrine 07.88.33.13.11**

 **france.services@cc-luys.fr**



**cc-luys.fr - rubrique  
« France services »**



**Des permanences  
dans votre commune**



# Rencontres locales AMOU

## Rénovation énergétique

### SERVICE PUBLIC GRATUIT



### Sur inscription

- 15 février
- 19 avril
- 17 mai
- 21 juin
- 19 juillet
- 16 août
- 20 septembre
- 18 octobre
- 15 novembre
- 20 décembre

### Conseils gratuits et personnalisés

Un technicien répond à vos questions de façon neutre, gratuite et objective sur les économies d'énergie dans votre logement à rénover. L'ensemble des thématiques de la rénovation énergétique sont abordées ainsi que les aides financières. Munissez-vous de votre avis d'imposition, des plans, des diagnostics...

### Renseignements et inscriptions :

Place Saint Pierre- 40330 Amou,

05 58 89 00 50

Ou

A l'Espace Conseil France Rénov', 46 rue Baffert à Dax

05 58 74 12 56 ou [www.renolandes.fr](http://www.renolandes.fr)



# Infos commune



Après 25 années au sein de la collectivité, d'abord auprès des enfants puis au sein de la mairie, Marie-Christine VALDEVIT a décidé fin janvier de cesser ses fonctions pour profiter de la vie après une belle carrière professionnelle.

En présence de quelques élus et membres du personnel, le maire a remercié chaleureusement Marie-Christine pour son dévouement et son professionnalisme sans faille au service de la commune et des administrés. En récompense, M. le maire lui a remis la médaille de la commune ; ainsi que la médaille d'honneur communale Argent en récompense de ses 20 ans de service public.



Françoise LAHITTE s'est vue par la même occasion remettre la médaille d'honneur communale Vermeil en récompense de ses 30 ans de service public.



Mélanie CAZENAVE remplaçante de Marie-Christine VALDEVIT a pris ses nouvelles fonctions depuis le 24 janvier 2022.



Il y a 60 ans, après un long processus et de difficiles négociations un accord était signé entre la France et le gouvernement provisoire de l'Algérie.

Signés le 18 mars 1962 les accords d'Evian prévoyaient un cessez le feu applicable dès le 19 mars à midi. Malheureusement, les violences et le cycle des représailles ne se sont pas arrêtés pour autant.

Ce conflit aura duré de 1954 à 1962, faisant 250000 morts côté Algérien, 25000 morts et 65000 blessés côté Français. Après les accords d'Evian, ce conflit débouche sur l'Indépendance de l'Algérie le 3 juillet de la même année, précipitant l'exode des habitants d'origine européenne, dits Pieds noirs, des juifs, mais aussi provoquant le massacre de près de 50000 Harkis.

Ce 19 mars 2022, partout en France, nous nous sommes souvenus et avons rendu hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette journée de commémoration s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la Municipalité et un repas au Belvédère concocté par Marie. Les anciens combattants de Pomarez vous remercient pour votre présence très nombreuse et vous informent que le repas d'après commémoration est ouvert à tous, il suffit de s'inscrire auprès de la FNACA.



## DISTRIBUTION DES COLIS DES AÎNÉS

Pour la deuxième année, en raison des conditions sanitaires, la municipalité n'a pu offrir le traditionnel goûter des aînés, programmé habituellement début janvier.

Pour les personnes de plus de 70 ans, près de 225 colis (72 foyers + 153 individuels) de produits locaux ont été distribués courant janvier par le conseil municipal.

« En ce début d'année, souhaitant la bonne année à nos séniors pomaréziens, derrière nos masques, le colis remis au pas de chaque porte, a été très apprécié » témoignent les élus et Monsieur Le Maire.





# Le Marché de Pomarez

**TOUS LES MERCREDIS  
DE 16H30 À 19H**

**PLACE DES ARÈNES**





# L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

## ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique *Orange* et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'*Orange* supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par *ENEDIS*, supportant le réseau électrique basse tension.



### POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Dans le cas des supports appartenant à *Orange*, la fibre

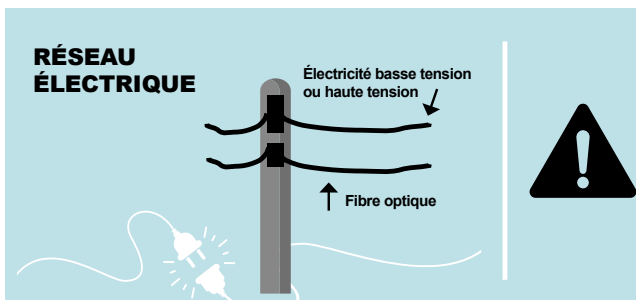
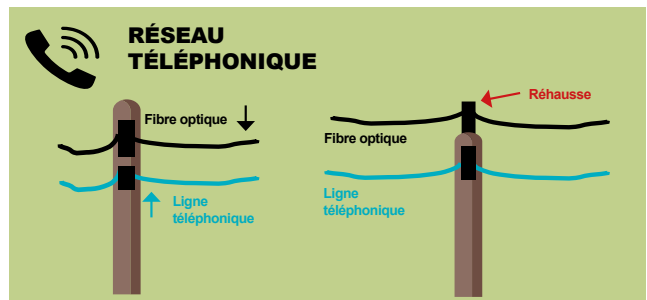
optique sera installée en général au sommet du poteau, avec ou sans rehausse selon la configuration.

Dans le cas des supports gérés par *ENEDIS*, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 mètres et 6 mètres selon la localisation. Ce cas sera néanmoins limité.



### QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



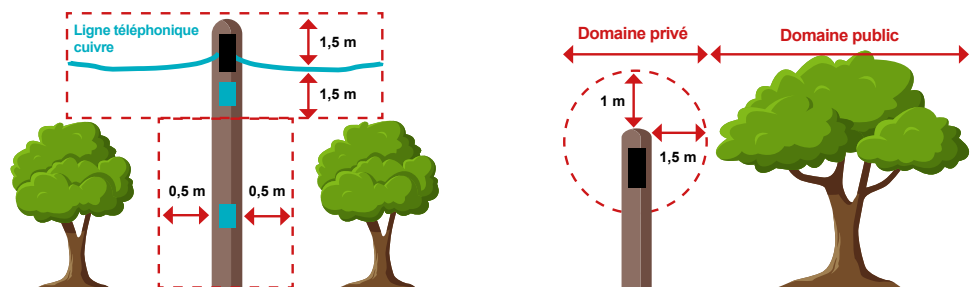
Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'*ENEDIS* (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, *ENEDIS* est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.



### QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



**À RETENIR!**

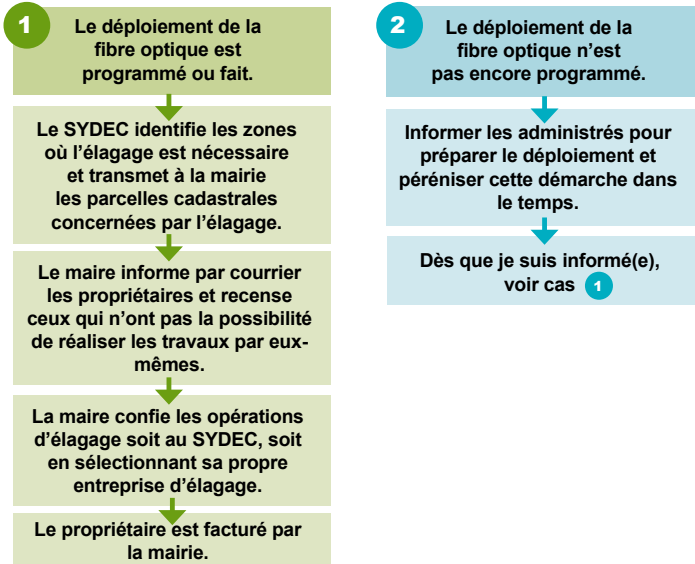
À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ. La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.



## ET SI LE PROPRIÉTAIRE REFUSE D'ÉLAGUER ?

Le maire est fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Il peut donc imposer l'élagage au propriétaire qui paiera les frais engagés.

### OÙ EN EST MA COMMUNE ?



## QUESTIONS FRÉQUENTES

Afin de vous accompagner sur les demandes éventuelles des administrés de votre commune, vous trouverez ci-dessous un ensemble de questions réponses qui vous sera utile !

QUESTIONS	RÉPONSES
Quels sont les éléments à dégager : ligne et / ou poteau ?	Les lignes et les poteaux doivent être dégagés. Au-delà des câbles de fibres optiques à poser, des boîtiers pour le raccordement des futurs abonnés le seront également.
Quelle distance doit être dégagée autour de la ligne et / ou poteau ?	L'élagage doit être réalisé dans un rayon de 1,5 m autour des câbles existants et sur une hauteur de 1 mètre, du sol vers le sommet du poteau.
Comment sont établis les devis transmis à la commune lorsqu'elle confie l'élagage au SYDEC ?	L'entreprise d'élagage, sélectionnée par le SYDEC dans le cadre d'un marché public, validera les linéaires communiqués par la commune comme nécessitant un élagage. Le SYDEC établira par la suite un devis pour l'ensemble des zones concernées, sur la base des tarifs du marché d'élagage, maîtrise d'oeuvre incluse.
Les propriétaires peuvent-ils demander un devis ? Et si oui, à qui ?	Les propriétaires peuvent contacter l'entreprise d'élagage présente sur le territoire.
L'évacuation des bois coupés est-elle comprise dans le tarif indiqué dans le devis ? Qui a la charge de cette évacuation ?	Oui. Le tarif comprend l'élagage ainsi que l'évacuation des déchets par l'entreprise retenue dans le cadre du marché.
Lorsque les plantations gênantes sont des arbres centenaires (chênes), les propriétaires doivent-ils les couper ?	Il n'est pas demandé d'abattre un arbre entier, seule la végétation qui empiète sur le domaine public est à élaguer. Si l'élagage n'est pas possible, l'entreprise d'élagage retenue étudiera au cas par cas les solutions envisageables.
Si le propriétaire décide de procéder par lui-même à l'élagage, doit-il notifier sa réponse par écrit ? Ou un simple appel téléphonique peut-il être pris en compte ?	Les services communaux sont libres de gérer les retours d'information. Cependant, un écrit est toujours souhaitable.
Quand est-ce que la liste des parcelles à élaguer doit être retournée au SYDEC ?	Une date limite de retour est communiquée par le SYDEC, en même temps que les adresses concernées. Il est important qu'à cette date précise, vous ayez transmis au SYDEC la liste des parcelles sur lesquelles l'élagage n'a pas été réalisé.
Certains propriétaires souhaitent savoir si un débroussaillage sous la ligne est indispensable. Quelle réponse leur apporter ?	Pour poser les câbles, les entreprises interviennent à l'aide de nacelles. Il est demandé aux propriétaires de dégager les accès, notamment au niveau des poteaux.
Lorsque le propriétaire contacté affirme qu'il y a une erreur : il n'y a ni ligne, ni arbre devant sa parcelle. Que faire ?	Les relevés des zones nécessitant un élagage sont effectués sur le terrain et reportés dans une application superposant le cadastre et une vue satellite de la commune. Il peut donc arriver, lors du tracé des zones, que les deux couches ne se superposent pas correctement et qu'une parcelle soit modifiée (notamment lorsqu'elle se situe entre deux parcelles à élaguer). Par conséquent, si aucune végétation n'est présente devant la parcelle, le propriétaire ne devra pas tenir compte du courrier.
Certains particuliers sont étonnés que ces élagages relèvent de leur responsabilité. Ils veulent savoir si la fibre sera enterrée ou accrochée sur les poteaux existants... Quelle réponse leur apporter ?	Conformément aux règles d'ingénierie et aux règles de subvention de l'Etat, les infrastructures existantes (Orange, Enedis...) sont réutilisées pour le déploiement de la fibre optique. La fibre empruntera donc le même cheminement que le réseau de téléphonie cuivre (aérien ou souterrain).

## EXPOSITION SUR LES OISEAUX A LA MÉDIATHÈQUE



La médiathèque de Pomarez, pendant 2 mois, du 15 mars au 15 mai a pris l'air d'un parc ornithologique. Au plafond volaient un colvert, un milan royal, une huppe, une pie bavarde, un faucon crécerelle, un toucan, un macareux, un cardinal, une mouette rieuse. C'est vous dire si nous voyagions loin. Des panneaux et des tablettes interactives à la disposition du public, nous informaient sur le biotope, l'anatomie, l'histoire, les chercheurs de nos amis les oiseaux. Des livres, du documentaire au conte s'étaient étalés sur toutes les tables, les fauteuils et grâce à de nombreux CD, on pouvait écouter leurs chants mélodieux et parfois étranges. Enfin un magnifique livre illustré par Jean-Jacques Audubon (1785-1851) un des premiers naturalistes franco-américains était exposé et se visitait comme un musée tellement chaque planche était une œuvre d'art.

Tout nous invitait à découvrir ce monde mystérieux et fascinant des oiseaux.

Les habitués et quelques enfants ont pu profiter de cette exposition.

N'hésitez pas à venir à la médiathèque de temps en temps car il s'y produit des animations intéressantes pour grands et petits.

## LE RECYCLAGE ET L'ART À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Cette année, l'accueil périscolaire a eu pour thème et axe de travail « l'art de recycler ». Sur le plan pédagogique, les enfants ont été sensibilisés à l'importance du tri et du recyclage des déchets. Cette sensibilisation avait pour but d'informer et d'instaurer un réflexe pour les enfants non habitués et également de mettre en place le tri sélectif à la garderie.

Sur le plan artistique, des activités ont été proposées à base d'éléments à jeter. Deux projets principaux ont été menés à terme. Le premier consistait à décorer les grilles métalliques menant aux différentes classes en se servant de vieux tee-shirts préalablement découpés en ruban (fil trapilho) et en utilisant le principe du tissage. Divers thèmes ont été suggérés : thème libre, la nature, le village aux toits colorés, les toiles d'araignée et les étoiles. Le deuxième projet visait la réalisation de tableaux en bouchon plastique.

Sur proposition de M. le maire et de ses conseillers, les œuvres ont été exposées à la salle des fêtes lors de la cérémonie du 8 mai. Devant un unanime succès et de nombreux compliments pour ce premier vernissage, il n'est pas impossible que les enfants et les animatrices de l'accueil périscolaire soient invités à renouveler cette enrichissante expérience.



## L'ANNÉE SCOLAIRE SUR LE THÈME DE L'OLYMPISME SE POURSUIT

Les enfants de l'école ont rencontré un grand champion pomarézien en la personne de Thierry Corbalan, athlète paralympique amputé des deux bras. Il est intervenu dans toutes les classes pour nous parler de son parcours sportif depuis son accident.



Suite à cela, les classes ont participé à une journée « paralympique » et notre école a été labellisée « Génération 2024 ».

En mars, les cycles 1 ont pratiqué des jeux d'orientation à Cassen et les cycles 2 de l'athlétisme à Hagetmau.

Reste à venir un petit tour en vélo pour les maternelles, une initiation à l'équitation pour les PS, MS et cycles 2, et les classes de découverte olympiques pour les GS et CM1/CM2.

Nous vous donnons rendez-vous à la fête sportive de l'école le samedi 25 juin 2022.

Préparez vos tennis !

### CCAS

#### Présence, partage et écoute

Le CCAS recherche des bénévoles pour compléter l'équipe qui œuvre afin de visiter régulièrement nos séniors et également des volontaires pour pouvoir proposer un service de transport solidaire en partenariat avec l'association ORSEC. Ces services ne se substituent pas aux familles, aux aides médicales et ménagères mais sont complémentaires et enrichissants. Ils apportent un lien social, du réconfort par l'aide, la discussion, l'échange. Si vous avez du temps libre et êtes intéressé, nous vous invitons à contacter le secrétariat de la mairie.

Dans ses projets, le Centre Communal Action Sociale va proposer à partir de septembre une rencontre-café pour les aidants. Sensibles à l'isolement et l'investissement de ces personnes auprès de leurs proches âgés, malades ou en situation d'handicap, les membres du centre d'action sociale souhaitent leur offrir un temps d'accueil, d'écoute et de partage afin d'apporter du réconfort, favoriser leur bien-être et leur permettre de maintenir une vie sociale et relationnelle. Au fil des rencontres et en s'adaptant aux attentes des participants, des animations ou des interventions de professionnels pourront agrémenter ce rendez-vous.

Durant l'été, le CCAS va se rapprocher du personnel médical, paramédical et des services à domicile afin d'identifier les aidants de la commune et les inviter à participer à ces rencontres.

Si vous êtes intéressé pour vous-même ou un proche, n'hésitez pas à contacter la mairie dès aujourd'hui.

## Nouveau à Pomarez



#### Nouvelle assistante maternelle à Pomarez à partir de juillet 2022

Mme Clabé Alexandra  
95 chemin de Gauby  
40360 POMAREZ  
06.07.84.50.45

[alexandra.clabe@gmail.com](mailto:alexandra.clabe@gmail.com)

### CELEIS FORGE

Forgeron coutelier  
07.70.64.78.64  
[thomas.latasa@outlook.fr](mailto:thomas.latasa@outlook.fr)  
#celeisforge

# Travaux sur la commune

## GESTION DIFFÉRENCIÉE PLACES DES ARÈNES

Vous l'aurez certainement remarqué, la commune de Pomarez s'est dotée d'un nouvel outil de gestion de ses espaces verts, afin d'obtenir le prestigieux label « Villes et Villages Fleuris ».

### C'est ce que l'on appelle la gestion différenciée.

C'est une façon pour nous de gérer différemment notre patrimoine foncier et végétal. Chaque lieu, chaque zone aura un traitement spécifique, avec des niveaux de prestations variables selon la catégorie dont il relève (parc ou jardin), sa fonction ou sa localisation.

En ce qui concerne Pomarez, trois zones ont été relevées :

- **La zone dite « Prestige »**, toujours aussi fleurie ; les tontes y sont régulières. C'est le centre du bourg. Il en va de l'image de la commune. Promenez-vous sur la grande place et autour des arènes pour voir le changement.
- **La zone dite « Intermédiaire »**. Ici nous nous éloignons du centre. Les jardiniers de la commune laissent plus de place aux espaces naturels. Les tontes sont mulchées, le fleurissement plus sauvage, avec des prairies fleuries. Les buttes face à l'EHPAD en sont un bon exemple.
- **Enfin la zone dite « Naturelle »** concerne les entrées du bourg, les endroits de notre commune très peu fréquentés. Fauchage une à deux fois par an, afin d'y conserver des refuges pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages.

Avec tout cela nous cherchons à rationaliser la gestion des espaces verts et ainsi dégager du temps de travail pour d'autres tâches. Nous voulons améliorer votre qualité de vie en diversifiant les paysages. Nous allons restaurer et préserver la biodiversité, en n'utilisant plus de pesticides, d'herbicides, en réduisant l'arrosage et donc la consommation d'eau.

Voilà donc ce vers quoi nous, Conseil municipal, et notre nouveau jardinier en chef, David SINTAS, tendons pour ce mandat. Une commune labellisée qui prend en compte les enjeux écologiques de son territoire et s'engage pour votre avenir.



**AVANT**



**APRÈS**





**Nouveau parterre  
face aux arènes**



**Rajout de parterres de chaque côté  
du dos d'âne, rue de la Mairie**



**Nouveau parterre  
Entrée côté Crédit Agricole**



## LAC DE TASTOA

Depuis le mois de février, le syndicat intercommunal des Arrigans, regroupant les communes d'Estibeaux, Mouscardes et Pomarez, a été contraint par un arrêté préfectoral d'abaisser drastiquement le niveau du lac. Initialement créé pour jouer un rôle d'écrêteur de crues afin de protéger la zone de Mimbaste, le lac se doit d'être constamment vide afin d'absorber un afflux d'eau lié aux précipitations.

Dans l'attente des conclusions d'une étude en cours menée dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), qui doit définir le rôle et l'efficacité du lac, le niveau de ce dernier doit rester 1 mètre en deçà du déversoir en béton.

Dès réception du rapport attendu pour courant 2022, le syndicat se réunira pour étudier les possibilités de remise en eau du magnifique lac de Tastoia, après le dépôt d'une étude hydraulique aux services de la préfecture (qui portera sur le dimensionnement des équipements du lac).

# Résultats des élections présidentielles

## 1<sup>er</sup> TOUR

N° liste	Candidats	Total	Total %
1	Nathalie ARTHAUD	2	0,21 %
2	Fabien ROUSSEL	42	4,39 %
3	Emmanuel MACRON	252	26,33 %
4	Jean LASSALLE	124	12,96 %
5	Marine LE PEN	228	23,82 %
6	Eric ZEMMOUR	75	7,85 %
7	Jean-Luc MELENCHON	122	12,75 %
8	Anne HIDALGO	33	3,45 %
9	Yannick JADOT	27	2,82 %
10	Valérie PECRESSE	35	3,66 %
11	Philippe POUTOU	7	0,73 %
12	Nicolas DUPONT-AIGNAN	10	1,04 %
	Suffrages exprimés	957	

Nombre d'électeurs inscrits : 1181  
Nombre de votants : 985  
Participation : 83,40 %  
Blancs/Nuls : 28

## 2<sup>nd</sup> TOUR

N° liste	Candidats	Total	Total %
1	Emmanuel MACRON	456	53,90 %
2	Marine LE PEN	390	46,10 %
	Suffrages exprimés	846	

Nombre de votants : 943

Mesdames et Messieurs les maires,

Par ce message, je tiens à vous remercier personnellement pour la qualité de la préparation et le bon déroulement des deux tours de scrutin de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.

J'adresse également mes sincères remerciements aux conseillers municipaux, présidents de bureaux de vote, assesseurs, secrétaires de mairie et agents communaux ainsi qu'à tous les bénévoles mobilisés lors de ce rendez-vous important pour notre démocratie.

Sincèrement,

**Françoise TAHÉRI**  
Préfète des Landes

# Comptes - rendus du conseil municipal

## SÉANCE DU 20 JANVIER 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu des délégations du Conseil municipal qui lui ont été confiées : Décision n°2/2021 relative à l'acceptation d'une indemnisation de l'assurance pour un sinistre sur un véhicule.

### 2022-01-20-01/01 : Décision modificative n°2 au budget 2021 Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget 2021 Commune, basculant 600€ de dépenses prévues au chapitre 011 au chapitre 014 suite à une notification reçue en fin décembre 2021 pour un dégrèvement de taxe foncière non bâti en faveur des jeunes agriculteurs.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) – Opération				
615231 (011) – Entretien et réparations Voiries	600.00			
7391171 (014) – Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agriculteurs		600.00		
Total Fonctionnement	600.00	600.00		

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) – Opération				
Total Investissement	0.00			0.00

TOTAL		0.00		0.00
-------	--	------	--	------

### 2022-01-20-02/02 : Décision modificative n°1 au budget 2021 Lotissement Pourcicam

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget 2021 Lotissement Pourcicam, permettant ainsi d'ajuster les prévisions pour le passage d'opérations d'ordres pour les écritures de stock.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) – Opération				
6045 (011) – Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)		8 500.00		
71355 (042) – Variation de stock de terrains aménagés				8 500.00
Total Fonctionnement		8 500.00		8 500.00

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) – Opération				
3555 (040) – OPFI – Terrains aménagés		8 500.00		
1641(16) – OPNI – Emprunts en euros				8 500.00
Total Investissement		8 500.00		8 500.00

TOTAL		17 000.00		17 000.00
-------	--	-----------	--	-----------

### 2022-01-20-03/03 : Vente d'une parcelle avenue du Stade

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la vente d'une parcelle sise avenue du Stade à la société S2M SUD-OUEST IMMOBILIER, d'une surface de 1000 m<sup>2</sup>, cadastrée G629p ; fixe le prix de cession à 35€ HT le m<sup>2</sup> ou 35.47€ TTC le m<sup>2</sup>, soit un prévisionnel avant division foncière et bornage de 30 000€ HT auquel s'ajoute une TVA à la marge de 5 470€ ; autorise M. le maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent à la présente décision ; désigne Me ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte de cession ; décide que la présente délibération annule et remplace les délibérations n°4 du 3 septembre 2020 et n°5 du 3 décembre 2020.

### 2022-01-20-04/04 : Règlement de fonctionnement des services de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'entériner le règlement de fonctionnement des services de la commune, en vigueur depuis 2016, qui n'a jamais fait l'objet d'une délibération.

### 2022-01-20-05/05 : Convention de décote de contribution communale 2022 au SDIS

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour tant sur l'engagement à libérer M. Philippe LAGUILHON-MAGENDIE, sapeur-pompier volontaire, sur son temps de travail communal, dans le cadre de sa mission opérationnelle d'incendie et de secours ; et d'autorise M. le maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

#### Pascal CASSIAU :

- Remplacement Marie-Christine : en premier lieu, offre d'emploi en interne. Une candidature reçue, qui convenait parfaitement au profil, il s'agit de Mélanie CAZENAVE.
- Proposition de micro-crèche sur Pomarez : la Communauté de communes est à la recherche d'un terrain pour la construction.

#### Hélène TORTIGUE :

- Réflexion concernant le rythme scolaire : suite à plusieurs demandes individuelles de parents de repasser à un rythme de 4 jours par semaine, ajouté à la crainte du manque de personnel pour assurer l'encadrement des TAP sur l'école de Pomarez, une réflexion a été engagée au niveau de Pomarez. Il y a tout d'abord eu une enquête auprès des familles, les résultats ne sont pas significatifs pour mettre en lumière une tendance nette. Le conseil d'école de Janvier a permis de réaliser à un vote consultatif, les parents ayant le droit à autant de vote que de classe (soit 6), chaque enseignant présent possède une voix (soit 6), et la commune 2. Il y a eu une majorité de voix pour le maintien des 4,5 jours. La municipalité va donc suivre cet avis car il est important de suivre l'avis des enseignants concernant le bien-être des enfants et leurs conditions d'apprentissage. La Communauté de communes a été mise au courant de nos inquiétudes concernant le taux d'encadrement des TAP, qui va assumer la responsabilité de sa compétence.

#### Caroline NEL :

- Augmentation à venir de 30% de la taxe d'ordures ménagères. Les possibilités de tri sont également augmentées depuis le 1er janvier 2022.

#### Maryse DUPRAT :

- Téléthon 2022 : 6 792.80€ de bénéfices, sachant que beaucoup d'activités n'ont pu avoir lieu.

#### Véronique GUILHORRE :

- Colis pour les aînés : budget inchangé par rapport à l'année dernière. Cette année le colis se compose de savons de Casa Nature, de chocolats de la boulangerie Moreau et de cidre en provenance de Saint-Gildas-des-Bois, commune jumelée avec Pomarez.

- Illuminations de Noël : quelques investissements réalisés cette année, qu'il conviendra de continuer.

#### Laurent MROZINSKI :

- Circulation au niveau de l'école : de nombreuses voitures transitent entre les arènes et l'école, et les voitures quittent les stationnements en pleine sortie des élèves. Il y a un caractère dangereux compte-tenu de la présence des enfants. Une sécurisation sera envisagée rapidement pour solutionner le problème.

## SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

### 2022-02-03-01/06 : Demande de subvention

Dans le cadre du projet d'installation d'un city stade sur la commune, qui serait placé en lieu et place du skate park actuel au Belvédère, qui serait lui déplacé sur l'ancien court de tennis à côté, à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat, la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) au titre de l'exercice 2022. Le plan de financement se composerait comme suit :

Poste de dépense	Montant
Fourniture et pose d'un city stade	48 000.00€ H.T.
TOTAL	48 000.00€ H.T.

Financement	Montant
DETR (40%)	19 200.00€ H.T.
Commune (60%)	28 800.00€ H.T.
TOTAL	48 000.00€ H.T.

La priorité d'utilisation sera donnée à l'école et au sport loisir. Le règlement sera à établir. Le sol devra probablement subir une réfection avant réinstallation du skate park.

### 2022-02-03-02/07 : Extension du réseau de distribution publique d'électricité

Suite à une autorisation d'urbanisme, une extension du réseau est électrique est nécessaire. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet d'extension du réseau de distribution publique d'électricité et engage la commune à rembourser le montant de la participation due, tel qu'il suit :

Coût réel des travaux de raccordement	Montant
Montant estimatif TTC	8 097€
TVA pré financée par le Sydec	1 298€
Montant HT	6 800€
Longueur de l'extension en mètres	44
Participation communale	1 364€

### 2022-02-03-03/08 : Vente du lot n°15 au lotissement Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la vente à M. BOUCHARD Jacques, domicilié 2 rue Paul de Corta à TERCIS LES BAINS (40180), lot n°15 du lotissement du Pont du Bos, 27 rue du Sous-Bois, cadastré section G 784, d'une contenance de 505m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 31 000€ H.T. (trente-et-un mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 4 199.20€ (quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes); désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte et autorise M. le maire à signer tout document afférent à la présente décision.

### 2022-02-03-04/09 : Acquisition d'une parcelle avenue de la Chalosse

Le Département des Landes propose la cession à l'euro symbolique d'une parcelle située en bordure de route départementale, afin de procéder à l'intégration dans le domaine public communal. L'objectif par la suite est de procéder à l'aménagement de cette parcelle en parking. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique et autorise M. le maire à signer tout document afférent à la présente décision.

### 2022-02-03-05/10 : Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, à partir du 01/04/2022. Après nomination, une délibération sera prise pour supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet. Il est également décidé de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à partir du 01/04/2022 qui sera alors vacant.

### 2022-02-03-06/11 : Débat sur la protection sociale complémentaire

L'ordonnance du 17 février 2021 impose aux collectivités de proposer des dispositifs de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), dans un souci d'harmonisation avec le privé. Les collectivités ont pour obligation de tenir un débat avant le 18/02/2022 sur la protection sociale complémentaire (ainsi qu'en suivant du renouvellement des assemblées délibérantes). Cela se traduit par une délibération à l'ordre du jour d'un conseil municipal, retraçant la tenue d'un débat.

Suite à la réunion de la commission personnel, le Conseil municipal assiste à une présentation, puis procède à la tenue d'un débat.

Dès parution du décret, la commission personnel engagera la réflexion pour la mise en place d'une protection sociale complémentaire (mode et montant de participation).

La question est soulevée sur l'obligation ou non qui sera faite aux agents, tout dépend de la politique sociale que la Commune décidera.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

### Pascal CASSIAU :

- Commission environnement et forêt : démission de Joëlle LAGOURDETTE à la tête de la commission. Suite à cela, proposition faite à Oriol MARTINEZ (Parcs et jardins) et Daniel BUOSI (Forêt et agriculture) pour être co-responsables. Délibération à venir en mars pour cela ainsi que pour les délégués au SIVU des chênaies.

- Réunion le 24/01/2022 pour le comité de pilotage de la forêt : des palombières à l'abandon ont été constatées, un recensement

va être fait pour débarrassage. Le pic mar est présent à raison de 4 à 5 couples. Ont été recensées plusieurs espèces de chauves-souris. Reprise du suivi en 2026. Un arbre remarquable très ancien est tombé, un autre arbre dans la même parcelle a été choisi pour lui succéder.

### Oriol MARTINEZ :

- Copil gestion différenciée : avancée lente, haie de la CUMA coupée, arbres dans le lotissement NOLIBOS, qui seront replantés. La priorité sera donnée au centre bourg : devant les arènes, avec arrosage automatique ; sous les marronniers. Si le temps le permet, une jachère fleurie sera mise en place aux buttes de NOLIBOS. La croix située à la route de DAX sera mise en valeur. La haie de la cour d'école sera enlevée car en souffrance et sera remplacée par une balustrade avec bancs. Les buses seront petit à petit remplacées par des solutions pérennes, mais ne seront pas replantées. Un projet de jardin des senteurs est aussi à l'étude.

La séance est levée à vingt-deux heures et quarante minutes.

## SÉANCE DU 3 MARS 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 03 février 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

### Délibération 2022-03-03-01/12 : Approbation du compte de gestion 2021 budget Forêt de Gert

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

### Délibération 2022-03-03-02/13 : Approbation du compte administratif 2021 budget Forêt de Gert

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Section de fonctionnement	0.00€	+ 28 520.00€	0.00€	+ 28 520.00€

### Délibération 2022-03-03-03/14 : Affectation du résultat 2021 budget Forêt de Gert

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€  
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 28 520.00€  
et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : 0.00€

### Délibération 2022-03-03-04/15 : Approbation du compte de gestion 2021 budget Photovoltaïque

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

### Délibération 2022-03-03-05/16 : Approbation du compte administratif 2021 budget Photovoltaïque

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	- 9 369.68€	+ 10 359.91€	0.00€	+ 990.23€
Section de fonctionnement	+ 25 397.83€	- 16 120.62€	0.00€	+ 9 277.21€

### Délibération 2022-03-03-06/17 : Affectation du résultat 2021 budget Photovoltaïque

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 9 277.21€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : + 10 359.91€ (soit + 990.23€ en cumulé).

### Délibération 2022-03-03-07/18 : Approbation du compte de gestion 2021 budget Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

### Délibération 2022-03-03-08/19 : Approbation du compte administratif 2021 budget Pont du Bos

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	- 657.00€	- 167 193.49€	0.00€	- 167 850.49€
Section de fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€

### Délibération 2022-03-03-09/20 : Affectation du résultat 2021 budget Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 0.00€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : -167 193.49€ (soit -167 850.49€ en cumulé)

### Délibération 2022-03-03-10/21 : Approbation du compte de gestion 2021 budget Poursicam

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

### Délibération 2022-03-03-11/22 : Approbation du compte administratif 2021 budget Poursicam

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+ 93 538.41€	- 51 490.43€	0.00€	+ 42 047.98€
Section de fonctionnement	0.00€	+ 1.28€	0.00€	+ 1.28€

### Délibération 2022-03-03-12/23 : Affectation du résultat 2021 budget Poursicam

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 1.28€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : -51 490.43€ (soit +42 047.98€ en cumulé).

### Délibération 2022-03-03-13/24 : Approbation du compte de gestion 2021 budget Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

### Délibération 2022-03-03-14/25 : Approbation du compte administratif 2021 budget Commune

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+ 181 775.75€	- 285 475.88€	- 55 682.00€	- 159 382.13€
Section de fonctionnement	+ 101 084.08€	+ 303 421.70€	0.00€	+ 404 505.78€

### Délibération 2022-03-03-15/26 : Affectation du résultat 2021 budget Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 159 382.13€
  - Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 245 123.65€
- et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement corrigé des restes à réalisés, pour : - 341 157.88€ (soit -159 382.13€ en cumulé).

### Délibération 2022-03-03-16/27 : Ligne de trésorerie budget Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000€ afin de faire face à de possible décalage de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour le budget de la commune aux conditions suivantes :

Montant : 80 000.00€

Durée : 12 mois

Conditions :

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + Marge fixe 0.78%

Frais de dossier : 120.00€

Commission d'engagement : 110.00€

Le Conseil municipal autorise M. le maire à signer tout document afférent à la présente décision.

### Délibération 2022-03-03-17/28 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Dans le cadre de l'aménagement des trottoirs de l'avenue du Marsan, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police de l'année 2022. Le plan de financement se composera comme suit :

Poste de dépense	Montant
Dépense d'aménagement des trottoirs de l'avenue du Marsan	136 357.00€ H.T.
TOTAL	136 357.00€ H.T.

Financement	Montant
Subvention amendes de police (40%)	54 542.80€ H.T.
Commune (60%)	81 814.20€ H.T.
TOTAL	136 357.00€ H.T.

### Délibération 2022-03-03-18/29 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avenue du Marsan

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'avenue du Marsan, d'un montant de 9 143.81€ H.T. suite à la fin du marché de travaux portant connaissance de l'assiette réelle de rémunération du cabinet A.T.E.I.

### Délibération 2022-03-03-19/30 : Modification de la commission municipale Forêt-Espaces verts

Suite à la démission de Joëlle LAGOUARDETTE en tant que responsable et membre de la commission Agriculture-Forêt-Espaces verts-Environnement-Embellissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la composition de la commission tel qu'il suit :

Co-responsables : Daniel BUOSI & Oriol MARTINEZ

Membres : Colette DUPOUY, Hélène TORTIGUE, Dominique LAFOURCADE, Geneviève TACHOIRES, Sébastien LARRERE, Caroline NEL.

### Délibération 2022-03-03-20/31 : Modification des délégués au SIVU des Chênaies de l'Adour

Suite à la modification des membres de la commission Agriculture-Forêt-Espaces verts-Environnement-Embellissement, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Daniel BUOSI, délégué titulaire, et Oriol MARTINEZ, délégué suppléant, en charge de représenter la commune au sein du SIVU des Chênaies.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve du compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

### Délibération 2022-03-03-21/32 : Convention avec le CDG40 pour le service remplacement – renouvellement

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler la convention passée avec le CDG40 le 05/11/2020. Ce service permet de disposer d'agents qualifiés et opérationnels en fonction de nos besoins, moyennant un surcoût de 8% des rémunérations brutes de l'agent et autorise M. le maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

### Pascal CASSIAU :

- Proposition d'achat pour le lot n°5 au lotissement de Pourcicam, affiché à 53 764.42€ : Un entrepreneur est intéressé pour la réalisation de maisons jumelées, il a rédigé une proposition à 40 000€. La délibération sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Guerre en Ukraine : Courrier reçu de la préfecture et de l'AMF pour participer à l'effort collectif de solidarité, autant par de l'accueil de réfugiés, la collecte de biens matériels ou de dons financiers. Proposition d'ajouter au BP une ligne de financement à hauteur de 1€ par habitant, soit environ 1600€ afin de verser une subvention au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales). Une publication Panneaupocket sera faite afin de recenser les offres d'accueil de migrants sur la commune, et lancer un appel au don matériel (principalement nourriture, vêtements, couvertures), ou au don financier. La commune se mettra en relation avec la Protection Civile, un des organismes en charge de l'organisation des initiatives de solidarité.

- M. PUSSACQ : a fait don des archives de la Ganadéria et de matériel à la Commune. L'APAT est en cours de réalisation de l'inventaire et du tri, tout sera prêté à l'APAT pour la prochaine exposition.

### Oriol MARTINEZ :

- Copil gestion différenciée : les travaux vont commencer, dans la semaine du 7 mars devant les arènes. Suivi par l'espace sous les marronniers. Viendra ensuite l'embellissement de la croix située route de Dax. Les ilots qui seront créés sur la place seront embellis à l'automne. La tonte différenciée va commencer. Des panneaux explicatifs seront positionnés sur les lieux des travaux. Des haies ont été arrachées à divers endroits, ce qui rend les espaces plus clairs. Un arrosage intégré sera installé sur le terrain d'honneur du stade.

### Alain GARBAY :

- Lac de Tastoia : mise en demeure de la Préfecture d'abaisser le niveau du lac d'un mètre par rapport au déversoir, pour des raisons de sécurité du fait d'une certaine vétusté, et des épisodes de débordements. Le lac de Tastoia est un lac écreteur de cru uniquement, et non un lac de loisir. La démarche pour la remise en eau passe par une étude hydraulique avant tout, et de grosses réparations.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

## SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 03 mars 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

### Délibération 2022-04-07-01/33 : Fongibilité des crédits M57

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'ordonnateur à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

### Délibération 2022-04-07-02/34 : Amortissement en M57

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir la dérogation à l'amortissement des immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées qui reste une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants.

### Délibération 2022-04-07-03/35 : Vote des taux d'imposition

A l'unanimité, le Conseil municipal décide le maintien des taux d'impositions (taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti)

	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	
Bases effectives 2021	1 584 694	104 452	
Taux de référence 2022	34.01 %	54.88 %	
Bases prévisionnelles 2022	1 641 000	107 900	Total
Produit de référence	558 104	59 216	617 320
Taux votés	34.01%	54.88%	
Produits attendus	558 104	59 216	617 320

Etant précisé qu'il convient d'ajouter la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales pour 20 244€ et les allocations compensatrices pour 111 020€ ; et d'y retrancher la contribution déterminée après application du coefficient correcteur pour 54 446€. Le total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 s'élève ainsi à 694 138€.

### Délibération 2022-04-07-04/36 : Subvention FACECO pour l'Ukraine

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour l'Ukraine à hauteur de 1€ par habitant, arrondi à 1600€.

### Délibération 2022-04-07-05/37 : Adoption du budget primitif 2022 budget Forêt de Gert

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	28 520€	Excédent antérieur reporté	28 520€
		Propositions nouvelles	0€
TOTAL	28 520€	TOTAL	28 520€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	0€	Propositions nouvelles	0€
TOTAL	0€	TOTAL	0€

### Délibération 2022-04-07-06/38 : Adoption du budget primitif 2022 budget Photovoltaïque

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	25 173€	Excédent antérieur reporté	9 277.21€
		Propositions nouvelles	15 895.79€
TOTAL	25 173€	TOTAL	25 173€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	990.23€
Propositions nouvelles	18 463.23€	Propositions nouvelles	17 473€
TOTAL	18 463.23€	TOTAL	18 463.23€

### Délibération 2022-04-07-07/39 : Adoption du budget primitif 2022 budget Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	500 157€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	500 157€
TOTAL	500 157€	TOTAL	500 157€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit reporté	167 850.49€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	377 564€	Propositions nouvelles	545 414.49€
TOTAL	545 414.49€	TOTAL	545 414.49€

### Délibération 2022-04-07-08/40 : Adoption du budget primitif 2022 budget Pourcicam

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :



FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	329 227€	Excédent antérieur reporté	1.28€
		Propositions nouvelles	329 227€
TOTAL	329 227€	TOTAL	328 228.28€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	42 047.98€
Propositions nouvelles	335 227.98€	Propositions nouvelles	293 180€
TOTAL	335 227.98€	TOTAL	335 227.98€

### Délibération 2022-04-07-09/41 : Adoption du budget primitif 2022 budget Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1 753 282.65€	Excédent antérieur reporté	245 123.65€
		Propositions nouvelles	1 508 159.00€
TOTAL	1 753 282.65€	TOTAL	1 753 282.65€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	212 696.00€	Restes à réaliser	157 014.00€
Déficit d'investissement reporté	103 700.13€	Affectation du résultat 2021	159 382.13€
Propositions nouvelles	786 762.00€	Propositions nouvelles	786 762.00€
TOTAL	1 103 158.13€	TOTAL	1 103 158.13€

### Délibération 2022-04-07-10/42 : Tarif bois de chauffage

Le Conseil municipal décide des tarifs suivants pour la vente du bois de chauffage, à l'unanimité :

- 25€ TTC le stère pour les habitants de la commune
- 33€ TTC le stère pour les personnes extérieures à la commune.

A noter que le forestier facture directement les prestations qui le concernent, à savoir le chargement sur place en 2m (+15€), la livraison en 50cm (+30€) ou en 33cm (+33€).

### Délibération 2022-04-07-11/43 : Vente du lot n°5 au lotissement Pourcicam

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la vente à M. ADDE Laurent, domicilié à CANEJAN, lot n°5 du lotissement Pourcicam, 123 rue du Puits, cadastré section F 615, d'une contenance de 1128 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 40 000€ TTC (au lieu du prix affiché à 53 764.42€ TTC).

### Délibération 2022-04-07-12/44 : Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Monet de Bayle »

Le Conseil municipal décide à 18 POUR et 1 ABSTENTION (Joëlle LAGOUARDETTE) de l'acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « Monet de Bayle » cadastrée G 799 d'une contenance de 791 m<sup>2</sup> à 12€ TTC le m<sup>2</sup>, afin d'assurer le désenclavement de la parcelle G748 et prévoir l'accès à un futur lotissement.

### Délibération 2022-04-07-13/45 : Convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'Harmonie de Pomarez

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renouvellement de la convention de subventionnement (à hauteur de 32 000€) et de mise à disposition à titre gratuit de locaux pour l'Harmonie de Pomarez, et l'autorisation de M. le maire à signer ladite convention. Une convention est nécessaire car le montant de la subvention dépasse 23 000€.

### Délibération 2022-04-07-14/46 : Convention avec ENEDIS pour le raccordement électrique d'une parcelle privée

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec ENEDIS pour le passage en sous-terrain d'un câble électrique pour le raccordement de la SCI TABESOM dans le cadre d'une production photovoltaïque.

### Délibération 2022-04-07-15/47 : Cession de jouissance de la licence IV

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la location de la licence IV au tarif de 2000€ par an. M. le maire est chargé de l'exécution de la présente décision, et Me ROBIN, notaire à Pomarez est désigné pour la passation de l'acte.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

### Hélène TORTIGUE :

- Proposition d'Alison PAPEGAEY pour relancer un marché sur Pomarez, le mercredi de 16h à 19h. Cela se situera sur le parking le long de la place. Il est proposé de leur laisser un temps d'essai avant de facturer les droits de place. Avis favorable à l'unanimité. De la publicité sera faite sur PanneauPocket et sur le prochain bulletin.

### Ludovic NOUGARO :

- Détail des travaux adoptés au budget : il reste à terminer les travaux en cours dans le cadre du marché du hall des sports, aménagements de voirie, aménagements d'espaces verts, travaux divers d'entretien, travaux de viabilité, enrochement du talus à Pourcicam, rénovation étage école pour un local de pause pour le personnel scolaire et périscolaire, étude de rénovation de la salle des fêtes et de travaux à l'église, travaux au stade (arrosage automatique, grillage), et divers autres travaux.

### Daniel BUOSI :

- Réunion sur le budget de la forêt à Laurède, beaucoup de frais pour protéger les plants dûs aux dégâts causés par les chevreuils. Les Espagnols ont rafié 6/10e des lots, qui tirent les prix, une relocalisation est envisagée. La construction bois à le vent en poupe, l'avenir est optimiste.

### Alain GARBAY :

- Remerciement pour les votes des budgets sans encombre.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.

# Nos Associations en Images

## TENNIS



Le club est heureux de compter, depuis le mois de septembre de nouveaux adhérents parmi lesquels 12 jeunes (de 6 à 14 ans), 14 adultes (autant de filles que de garçons) qui profitent des cours dispensés par Sonia, notre professeure diplômée. Tout au long de l'année, les licenciés ont eu le plaisir de participer à diverses compétitions : Coupe d'automne, Coupe de printemps, Tournoi de doubles mixtes au cours duquel nos joueurs ont remporté une victoire sur les cours de Pomarez !

Le club prévoit plusieurs projets, notamment le tournoi d'été qui se déroulera du 25 juin au 2 juillet 2022 et souhaite renouveler l'organisation des journées découvertes conviviales, actuellement en préparation pour cet été.

Vous souhaitez prendre des cours ou simplement jouer au tennis, contactez-nous, n'hésitez pas à venir nous voir !

## A V E N I R



## B A S K E T

### Une saison complète !

Enfin !!! Quelle joie pour tous nos basketteurs en herbe d'avoir pu revivre une saison complète après deux années où ils furent, comme tout le monde, stoppés dans leur élan.

Alors, cette année encore il a fallu faire preuve d'adaptabilité en fonction de l'évolution des règles sanitaires... mais nous n'avons jamais lâché : tous les matchs et entraînements ont été assurés pendant la saison.

Il était primordial pour nous de retrouver la convivialité, la bonne humeur, ces moments de partage autour des terrains pour voir nos enfants rire, progresser, évoluer, grâce à l'implication et la rigueur positive de nos éducateurs, coachs et bénévoles ! Un grand merci à eux, leur première et plus grande victoire est celle-ci !

Tous nos pitchouns vont maintenant attaquer les phases finales, chacun à leur niveau, avec leur lot de joie, de déception, et les parents, qui eux aussi ont fait beaucoup d'efforts tout au long de l'année, vont pouvoir de nouveau se retrouver pour des moments conviviaux, comme ce fut le cas lors des présentations d'équipe pendant les matchs des grands, des sorties à l'Elan béarnais, à la fête du mini-basket à Morcenx, mais aussi et surtout lors de ces instants improvisés qui nous ont tous réunis !

L'implication de tous les membres du staff de l'école de basket, l'envie de partager encore et toujours, seront encore au rendez-vous la saison prochaine, faites-nous confiance ! Les idées d'innovation et d'événements fourmillent déjà dans nos têtes pour continuer à faire grandir nos enfants dans un collectif studieux, uni et bienveillant.



### Le bilan des plus grands :

Le bilan sportif chez les séniors est satisfaisant même si on en espérait davantage. Les féminines 1 échouent dans leur quête d'accession en Nationale 2 et butent sur une redoutable équipe de Gimont. En coupe des Landes, l'équipe quitte la compétition en quart de finale en cédant, dans les derniers instants, face à Basket Landes. La saison s'est tout de même terminée avec une magnifique victoire dans les arènes en remportant le titre de la Coupe d'Aquitaine. Chez les masculins 1, le championnat s'achève par une quatrième place au classement et une défaite honorable en quart de finale de la coupe des Landes face aux Coteaux du Luy. Enfin les équipes 2 filles et garçons 2-3 se maintiennent dans leur division.

### La saison prochaine

Une saison s'achève et il faut déjà songer à la suivante. Si les joueurs sont au repos durant cette période, ce n'est pas le cas des dirigeants qui s'attachent à étoffer les effectifs que ce soit au rayon des jeunes équipes ou des rangs séniors. Ce sont les aléas de l'intersaison et il faut composer avec les arrêts, les départs, les blessures et les possibles arrivées.

Il faudra, cependant, attendre le mois de septembre pour imaginer les contours de chaque équipe. Toutefois, si certaines jeunes pousses ou séniors en quête de pratique de leur sport favori sont intéressés, ils peuvent contacter le club par mail : [contact@avenirbasketchalosse.fr](mailto:contact@avenirbasketchalosse.fr) ou via la page Facebook dédiée.

### Animations, événements...

La levée des restrictions sanitaires a permis le retour des troisième mi-temps et des repas après match sans oublier les lotos qui ont perdurés (20/02 & 10/04).

Le 19 avril, l'école de basket s'est à nouveau rendue à Pau pour assister à la rencontre de Pro-A de l'Elan Béarnais face à Nanterre. Les Palois n'ont pu remporter la victoire (75-78).

Le 22 avril, les arènes de Pomarez ont accueilli les demi-finales de coupe des Landes avec les rencontres : Coteaux du Luy - Basket Landes (féminines) et Coteaux du Luy – Adour Dax Basket (masculins).

Devant une forte affluence, les Luycontines et les banlieusards dacquois se sont qualifiés pour la finale. En coulisse, les dirigeants et bénévoles d'ABC ont donné de leur temps et de leur personne pour une organisation sans faille.

Fin mai, les arènes brilleront à nouveau de 1000 feux avec l'organisation des finales de Nouvelle Aquitaine, ainsi que la 30ème édition de la Super Coupe Sud-Ouest. Le programme est copieux avec notamment une exposition sur les 30 ans écoulés et bien entendu diverses animations musicales. Avenir Basket Chalosse est partie prenante de l'organisation et sera présent de toute part.



### Carnet noir

Avenir basket Chalosse est endeuillé avec le décès d'Yves Merville, ancien membre des Cadets de Chalosse.

**Le club s'associe à la peine de la famille et présente ses plus sincères condoléances.**

**<https://avenirbasketchalosse.fr>**





### ADHESIONS 2022

Sans faire de prosélytisme la notoriété de notre association attire de plus en plus d'adhérents. Nous comptons ainsi **120 adhésions**, parmi lesquelles il faut noter **Odile Lafitte** ex-conseillère départementale venue expérimenter notre **ESPACE GAME** ce 24 Mars dernier, accompagnée d'une délégation d'anciens maires et conseillers départementaux absolument séduits par notre divertissement. Ce fût l'occasion pour les ambassadeurs de l'APAT d'évoquer notre projet de Maison des Traditions qu'Odile soutenait déjà en 2006...

**Gabriel Bellocq**, ancien maire de Dax nous rappelait qu'il appartient à la Mecque de confirmer son titre de Haut lieu de la Course Landaise en prenant la suite du musée de Bascons en déshérence.

**Philippe Ryckeboer** de Bastennes, vidéaste amateur a rejoint nos rangs et n'a pas hésité à mettre son talent au service de l'association pour la réalisation d'une vidéo dédiée aux ganadéros lors de l'exposition du 18 Septembre.

Autant de nouveaux atouts de nature à forcer le développement de nos activités.

**Les visites de groupes Touristiques** ont repris en Mars et Avril, grâce à la mobilisation de nos fiers ambassadeurs, et de nombreux scolaires sont inscrits jusqu'en Juillet.

### ATELIERS de créations coursayres :

- Découpages pour scolaires : cette préparation des travaux d'art plastique nécessite espace et nombreux bénévoles régulièrement mobilisés par Annie dans la grange d'Aldo.
- Atelier maquette : la maquette des arènes de Tilh évolue rapidement vers une présentation à la Mairie de Tilh.
- Atelier broderie : une opératrice exceptionnelle, Thérèse, toujours Pomarézienne de cœur, nous fait le plaisir de réaliser toutes les devises de ganadérias, à disposition des visiteurs de la grange.
- Atelier EXPO 2022 : dans la perspective de l'exposition du 18 septembre, Danielle, Annie et Philippe, ont rencontré divers ganadéros afin de réaliser une vidéo dédiée à leurs activités.



**VENEZ A L'APAT...**

*vous ne vous ennuierez jamais !*

**RESERVEZ VOTRE ESCAPE GAME**  
sur RV 06 48 31 44 84

**Tarif spécial associations Pomarez :**  
15 €/personne.

## GYM POMARÉZIENNE

L'épidémie qui a fortement perturbé la vie de tous depuis début 2020 est maintenant en régression grâce à la conjugaison des mesures sanitaires contre la contamination et à la vaccination et nous avons retrouvé une vie sociale sensiblement normale. Il reste des séquelles : baisse des effectifs, du taux de fréquentation des cours et déficit budgétaire pour les saisons 2020-21 et 2021-22. Les aides de l'état n'ont pas suffi pour compenser les pertes liées aux baisses d'effectifs et aux remboursements consécutifs aux fermetures administratives.

Presque toutes les activités prévues pour cette saison 2021-22 ont pu être réalisées. Les cours ont eu lieu normalement : 4 cours de gym douce et 3 cours de gym

tonique par semaine. Des événements hors cours ont été réalisés : une assemblée générale, une sortie d'une journée à La Rhune en novembre et une dans le Gers en mai. Le traditionnel apéritif dînatoire de décembre et les repas du club n'ont par contre pas eu lieu. Diverses sorties que notre coach Joëlle Coutand organise chaque saison pour l'ensemble de ses clubs ont été effectuées : 2 sorties raquettes cet hiver, un voyage de 4 jours en Andorre, une rando de 4 jours en montagne et un voyage d'une semaine à Minorque en fin de saison.

Il reste maintenant à remobiliser les adhérents éloignés de la salle au cours de cette longue période d'épidémie avec le décrochage que cela produit afin de retrouver un fonctionnement tout à fait normal en septembre 2022.



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL  
**- SAPEURS-POMPIERS DES LANDES -**  
JOURNÉE NATIONALE

*Le 25 juin 2022 à POMAREZ*



07H30 - PETIT DÉJEUNER  
09H00 - FORUM "LOI MATRAS"  
10H30 - MANOEUVRE JSP  
11H00 - CÉRÉMONIE



Service  
Départemental  
d'Incendie  
et de Secours  
des Landes



# DEVENEZ SAPEUR-POMPIER *volontaire*

Courage  
Solidarité  
Esprit d'équipe  
Cohésion  
Entraide  
Action

**Pour plus de renseignements,  
contactez le centre d'incendie et de secours  
de Pomarez, LARRERE Sébastien au  
07.71.87.28.04 (chef de centre)**

Le Club des Retraités de Pomarez a pu poursuivre une partie de ses activités au gré des autorisations et interdictions en ce premier trimestre. L'AG prévue en Janvier s'est déroulée « par correspondance ».

- **L'activité « marche »** s'est pratiquée tout au long des mois, réunissant entre 10 et 25 marcheurs chaque Mardi matin. 6 nouveaux adhérents ont rejoint cette activité avec découverte de nouveaux parcours.

- **L'activité « marche bien-être »** qui se poursuit le Vendredi matin (parcours généralement plat de moins de 3kms) a fait de nouveaux adeptes. L'objectif est de permettre, à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés, de néanmoins marcher à leur rythme, il n'y a pas de « compétition », on s'adapte à la situation.

**Où ?** Généralement, autour du lac de Tastoia, du silo d'Arsague, du château d'eau (mais d'autres choix sont possibles sur propositions).

**Quand ?** Le vendredi à partir de 9h00.

- **L'activité « voyages »** a proposé une sortie « pays basque espagnol » le 17 Mars, tous les derniers Mercredi du mois une sortie à la frontière, le bassin des lumières à Bordeaux avec Castelnau le 28 Avril, l'ange bleu le samedi 30 Avril.

- **L'activité « tricot »** s'est poursuivie avec de potentielles nouvelles adhésions: à noter que nos tricoteuses aspirent à former de nouvelles générations afin de transmettre leur « savoir-faire ». RDV au foyer le lundi à 15h.

- **L'activité « cartes »** a pu reprendre à effectif réduit, de même que l'activité « informatique - Multimédia » à la demande.

- Concernant **l'activité « pétanque »**, participation des pratiquants aux compétitions gérées par GMOUV.

- **L'activité « cinéma »** : après les séances de Février et Avril, la prochaine est programmée en Septembre.

- **L'activité « repas conviviaux »** a pu se poursuivre, avec le premier repas de l'année à Castelnau, approchant près de 80 convives. La fête pour les 42 ans du Club, avec célébration religieuse, le 5 Mai réunissant 50 convives.





## PROJETS 2022 à venir :

- **Jeudi 19 Mai :**  
marche à Urrugne/Ibardin
- **Mardi 24 Mai :**  
repas traditionnel avec Clermont à Clermont.

## Comité Directeur au terme de l'AG de Janvier 2022 :

### Co-Présidence :

Francis LAFARGUE et  
Michel LAHET

### Vice-Présidence :

Francine RUSALEN et  
Jean Claude SEVERIN

### Trésorerie :

Anne Marie DARBAT

**Adjoint :** Monique HOFMAN

### Secrétariat :

Michel SENECHAL

**Adjoint :** Colette DUPOUY

**Nous restons accessibles à nos adhérents et aux FUTURS ADHÉRENTS par messagerie. Ne pas hésiter à nous contacter quelle que soit la raison.**

- **Jean Francis LAFARGUE** *co président :*  
**jflafa2@aol.fr**  
**06 86 51 55 91**

- **Michel LAHET**  
*co président,*  
*coordinateur cantonal :*  
**michel.lahet.ml@gmail.com**

- **Michel SENECHAL** *secrétaire :*  
**m.senechal@laposte.net**

## US POMAREZ TENNIS DE TABLE

La fin de cette saison 2021/2022, coïncidait avec l'armistice du 8 mai. Quoi de plus naturel de siffler la fin du championnat et d'un long combat ce jour-là. Toutes les troupes pomarésiennes auront vécu une saison enfin complète avec des hauts et de bas, des victoires et des défaites. Il faut dire que la saison a été longue. Depuis octobre 2021, nos pongistes se donnent sur tous les fronts : championnat par équipe, critérium individuel, finales par classement, titres individuels, coupe des landes, stages, etc.

En début de saison, le club a profité d'un kit de communication, offert par la FFTT, pour distribuer des flyers dans les écoles du canton. Cela nous a permis d'attirer quelques jeunes supplémentaires des environs de Pomarez. Le tout sous la supervision de Corinne notre entraîneur qui réalise un bon boulot malgré les disparités d'âge (de 7 à 16 ans).

Au ping, la saison se découpe en 2 phases : une première de septembre à décembre et une seconde de janvier à mai.

**- 1° phase :** engagement de 3 équipes en championnat. L'équipe 1 était reconduite en Régionale 3, l'équipe 2 en D1 et l'équipe 3 en D2.

Notre équipe 1 fait un très bon parcours et réussit à se maintenir en accrochant une très belle 3° place.

L'équipe 2 se distingue dans sa poule et termine à une superbe 2° place, ratant la montée de peu.

L'équipe 3 finit 3ème, après un bon parcours, et se voit repêchée pour monter d'un niveau et accéder à la D1.

Les 2 tours de critérium ont vu la participation de 6 pomarésiens. Les bons résultats individuels sont encourageants et promettent beaucoup de lendemains enchantés.

**- 2° phase :** fort d'un capital joueur assez conséquent, nous décidons de lancer une 4° équipe en D2 qui va permettre à des jeunes de se lancer dans le grand bain et à quelques anciens de profiter d'un peu de compétition. Mais une nouvelle vague de Covid perturbe les compositions d'équipes.

L'équipe 1 galère dans cette 2° phase. Jamais au complet elle ne peut rivaliser avec ses adversaires et ne gagne aucun match, ce qui la condamne à redescendre au niveau départemental en Pré-région. De toute façon, avec la refonte du championnat régional décidée en-cours de compétition, il aurait été difficile de se maintenir, même en faisant le même parcours que sur la 1° phase.

L'équipe 2 termine à une belle 3° place avec une seule défaite. Bon en fait 2 défaites dues à une négligence du président sur la règle des mutés qui a coûté la défaite sur tapis vert et 0 point alors que l'équipe avait arraché un joli match nul contre les premiers.

L'équipe 3 commence très bien la phase mais s'écroule par la suite en perdant des matchs ou arrachant des matchs nuls qui étaient à sa portée. Elle termine 7° et va sûrement descendre à l'étage inférieur la saison prochaine.

L'équipe 4 enfin, mixée de plusieurs générations, accroche une belle 5° place. Les jeunes apprennent, les anciens se font plaisir, les nouveaux s'appliquent. Bref, que du bon pour l'année prochaine.

Concernant le critérium, le 3ème tour s'est déroulé chez nous, mais, hélas sans restauration ni buvette pour cause de énième vague du covid. Ont participé à ces 2 tours de critérium, 3 jeunes de moins de 15 ans, 2 juniors et 4 adultes. Tout le monde a obtenu de très bons résultats.



## LES AMIS DE L'ÉGLISE DE POMAREZ

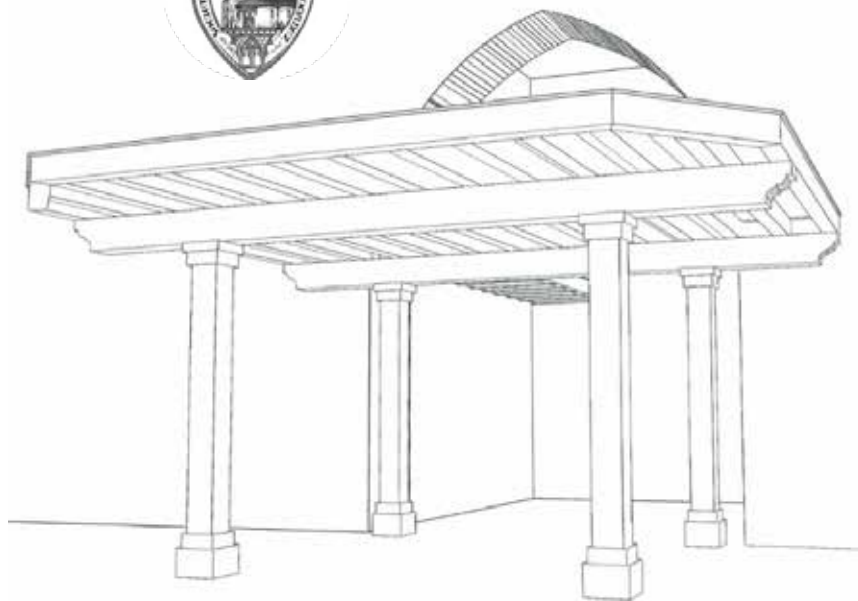


L'Assemblée générale 2022 a pu se tenir cette année de nouveau normalement et en début d'année le mardi 15 mars 2022.

Ce fut l'occasion de retrouvailles pour faire le bilan de l'année 2021 qui a vu revenir des événements musicaux et la reprise des projets.

La participation au 2<sup>e</sup> budget participatif des Landes a occupé le premier trimestre avec une belle mobilisation qui n'a, hélas, pas permis d'être lauréat.

Le travail continue : plans et devis à l'appui, les premières études en vue de la construction de la tribune de l'orgue vont pouvoir débiter.



Rien de plus facile que de faire un don ou d'adhérer : soit par chèque à l'ordre de la SAEP à déposer à la mairie ou bien sur le site Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/societe-des-amis-de-l-eglise-de-pomarez/adhesions>

**Site internet :** <https://sites.google.com/site/unorgueapomarez>

**Page Facebook :** @NDdePomarez

**Amis de l'église de Pomarez**

**61 rue de la mairie – 40360 POMAREZ**

## ÉCOLE DE MUSIQUE ET HARMONIE DE POMAREZ

### Reprise des cours et répétitions

Après une Sainte Cécile fêtée comme il se doit les 4 et 5 décembre, les musiciens de l'orchestre et de l'Harmonie de Pomarez ont repris les répétitions le 8 janvier.

Malgré les embûches liées à la crise sanitaire (groupe scindé en deux), et deux annulations de répétition suite à de trop nombreux cas positifs, les musiciens ont répondu présents pour préparer le week-end pascal et les premiers concerts de la saison.

Du côté de l'école de musique, les élèves reprenaient le chemin des salles de cours pour continuer leur apprentissage et préparer les auditions de l'école de musique.

### Les premiers rendez-vous...

Le 27 février, l'assemblée générale de l'association n'était pas encore passée que déjà les musiciens se retrouvaient sur les gradins des arènes, afin d'animer le défi des feinteurs, évènement taurin de qualité malgré les températures encore fraîches.

Le 19 mars s'est donc tenue l'assemblée générale de l'Harmonie de Pomarez, à la salle du Belvédère. L'occasion pour le bureau de faire un point sur la fin d'année passée, sur les finances du groupe, mais aussi pour présenter les échéances à venir : le programme s'annonce chargé dès le week-end de Pâques, et cela fait plaisir aux musiciens après ces deux années en demi-teinte ! La soirée s'est poursuivie avec un moment de convivialité devant le match de l'Équipe de France de rugby

avant de savourer une délicieuse paella d'Olivier Barrère.

Le 30 mars débutaient les auditions de l'école de musique : durant 6 soirées réparties sur trois semaines, les classes instrumentales ont pu présenter leur travail, face à une assemblée chaque fois bien garnie.

La classe de clarinettes a ouvert le bal, suivie dans l'ordre par les classes de trompettes/cors/euphoniums, puis la classe de trompettes, la classe de saxophones, et les flûtistes avant une courte pause ; l'audition de la classe de percussions ayant eu lieu le samedi 14 mai.

Parents et élèves ont été ravis de partager ce moment important de la formation musicale, puisqu'il permet aux jeunes pousses de présenter leur travail au public.



### ... Et enfin, Pâques !

Après deux années silencieuses, la salle André Garbay reprenait enfin des airs de zénith pomarézien !

Et pour la reprise, pas de thème particulier mais une ligne directrice : fêter avec plaisir les retrouvailles avec le public !

Après plusieurs mois de travail et une dernière semaine particulièrement chargée entre la logistique et les répétitions (le challenge est difficile ; d'autant qu'il a fallu reprendre ses marques après deux années d'interruption), la joie et l'enthousiasme des musiciens étaient à leur maximum ce dimanche 17 avril.

Plusieurs centaines de mélomanes se sont pressés pour profiter de ce spectacle à part entière, mêlant jeux de lumières, mise en scène et bien sûr musique.

L'édition 2022 a apporté quelques nouveautés : les élèves des classes d'éveil et premières années de formation musicale ont ouvert le bal avec des chansons chorégraphiées qui resteront dans les annales, avant de laisser la place à l'orchestre de l'école de musique dirigé par Elodie Lafittau. Des présentations aux morceaux interprétés (« Malaguena », « Remember Me », « Bohemian Rhapsody » et « Timber »), le talent et la joie des jeunes musiciens ont conquis le public. Les musiciens de l'Harmonie, tout aussi ravis de remonter sur scène, ont interprété divers morceaux parmi lesquels « Aurora Borealis », « A Klezmer Karnival », « Spirit » ou encore un medley des plus grands tubes de Phil Collins.

Les classes de formations musicales ont quant à elles interprété deux morceaux, « Banaha » et « Kusimama », mêlant body tap et chant. Dans la continuité, un groupe formé de plusieurs musiciens de l'Harmonie et des dernières années de formation musicale ont créé la surprise en effectuant du body tap sur un morceau celtique de Riverdance : le public ne s'y est pas trompé et l'a réclamé une deuxième fois !

Pour conclure les surprises vocales du concert, le groupe AK'Bella s'est joint à l'Harmonie pour interpréter deux morceaux : « Baba Yetu » et l'impressionnant « Illustre Marino », ovationné par le public.

Le concert de Pâques était aussi très attendu par l'association pour se souvenir de deux illustres musiciens pomaréziens, Michel Sabatou et Jacky Campistrion. Soulignant l'importance capitale des deux compères à l'origine du show musical pascal, Lionel Campistrion d'abord et l'Harmonie ensuite ont rendu un hommage juste et émouvant, conclu par une valse « à l'ancienne », tel qu'ils les aimaient tant : « España ».

Une magnifique soirée pour renouer avec la tradition pascalle à Pomarez !

### La saison estivale est lancée

A peine le week-end pascal achevé, les musiciens donnaient rendez-vous la semaine suivante pour accueillir le concert de l'Union Musicale des Landes et ses 100 jeunes musiciens, pour le concert de fin de stage. Le public était de nouveau nombreux et conquis, pour encourager et applaudir les jeunes stagiaires venus de tout le département.

Les sorties d'avril se poursuivent avec le mariage d'une clarinettiste (Ludivine Chopin), puis la course landaise des fêtes de Donzacq le dernier week-end du mois d'avril.

Enfin, pour son premier concert de l'été, l'Harmonie de Pomarez a eu l'honneur d'ouvrir « Mai en Harmonies », le samedi 7 mai à Vieux-Boucau, événement qui voit se succéder plusieurs harmonies durant tout le mois. Un concert de retrouvailles là encore, avec le public boucalais nombreux et enjoué.





## **BOXS à louer**



### **SCI la Jouanette**

398 route de la chalosse  
40360 Pomarez

Tel : 06 84 64 71 51

# Agenda

**25 JUIN** - CONGRÈS DES POMPIERS

**25 JUIN** - FÊTE DE L'ÉCOLE

**3 JUILLET** - GALA DE L'ÉCOLE DE DANSE D'AMOU

**13 JUILLET** - MOULES/FRITES BASKET

**DU 5 AU 8 AOÛT ET 15 AOÛT** - FÊTES PATRONALES

**10 ET 11 SEPTEMBRE** - 20<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU TENNIS DE TABLE

**DU 12 AU 18 SEPTEMBRE** - EXPOSITION APAT

**18 SEPTEMBRE** - CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES ÉCARTEURS ET SAUTEURS

**1<sup>ER</sup> OCTOBRE** - 17<sup>ÈME</sup> RÉGIONAL CHALOSSAIS DE PÉTANQUE